

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

S'approprier le rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes

▶ 1 JOUR - 7H

▶ PRÉREQUIS : Aucun

▶ PUBLIC : Elus titulaires/suppléants du CSE

OBJECTIFS

- Comprendre les situations de harcèlement sexuel ou moral au travail : définitions, principes, notions juridiques
- Identifier les situations à risques pour anticiper
- Prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

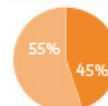
- Apports de connaissances théoriques
- Temps d'échanges

MODALITÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

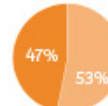
- Evaluation des compétences acquises tout au long et en fin de formation : tour de table, débriefing collectif, quizz
- Grille d'évaluation des acquis de compétences
- Questionnaire de satisfaction

INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ Atteinte des objectifs de la formation



→ Utilité des connaissances acquises



■ Satisfaisant

■ Très satisfaisant

PROGRAMME

Que recourent les phénomènes de harcèlement sexuel ?

- Définitions des concepts d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle

Le cadre légal et le risque juridique

- L'évolution de la loi, la dénonciation des faits de harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Identifier les différentes règles applicables : lois, décrets et jurisprudences
- Connaître les responsabilités de l'employeur
- Les sanctions possibles en cas de harcèlement sexuel : mutation, mise à pied, licenciement
- Les attributions du CSE sur le sujet

Le harcèlement sexuel et ses conséquences

- Le harcèlement au sein des risques psychosociaux et des problématiques de violence
- Les impacts sur la santé et les conditions de travail, pour le collectif et la victime
- Où s'arrête la séduction et où commence le harcèlement sexuel ?

Prévenir et réagir

→ Reconnaître un cas de harcèlement

- Repérer les signaux d'alerte
- Identifier un cas de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes

→ Agir et réagir

- Comment orienter la victime
- Mener des entretiens avec le harceleur et la victime : écoute active, médiation, technique de questionnement
- Les droits d'alerte du CSE

→ Rôle des référents

- Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
- Les moyens d'actions propres du référent : de quelles ressources dispose t-il ?
- Les référents CSE et les référents entreprise : quelles différences, quelles complémentarités ?

→ Les différents acteurs périphériques et leurs moyens d'action

- Médecin du travail, inspection du travail, membres du CSE, ...

→ Les actions de prévention et de communication

- Mettre à jour le règlement intérieur ou établir une charte avec des mesures préventives
- L'élaboration d'un plan d'actions en intégrant le harcèlement sexuel
- Obligations de l'employeur en termes de documents et affichages obligatoires

COÛT DE LA FORMATION (Adhérents)

- En inter : 315 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

ACCESSIBILITÉ : Session accessible aux personnes en situation de handicap.
Merci de contacter le référent handicap Cezam - Mail : f.martins@cezam-aura.fr

Calendrier formation :



Pour s'inscrire :

